



## Procès-verbal du conseil municipal du 10 juin 2025

Sont présents : M. Gérard LEGUAY ; M. Serge BAVARD ; Me Marie Luce BON ; M. Dominique DUCHAMP ; Me Michèle BAUDOIN ; Me Chantal BRUNOT ; M. Jean-Pierre BROCARD ; Me Yolande BRUNOT, Me Josiane RAYMOND ; M. Christophe BOURGEOIS ; M Jérôme CHIONO ; M. Frédéric BARANDE STARCK ;

Absents Excusés : Me Annick NIORTE (procuration à Mr Gérard LEGUAY), M. Rémy AUBRY, M. Patrick AVENTINO, M. Sébastien WALLE, Me Mylène LAMBERT ; M. Valentin NUTTINCK ; M. Philippe BRUNOT (procuration à Me Yolande BRUNOT),

**Monsieur Dominique DUCHAMP est désigné secrétaire de séance.**

---

1- Le procès-verbal du conseil municipal du 10 avril 2025 est adopté à l'unanimité.

### 2- Services de l'eau et de l'assainissement- rapports annuels

Serge BAVARD présente les éléments essentiels des rapports réglementaires du Service public de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2024.

#### Eau potable

- La qualité de l'eau est conforme à 100 %.
- Le rendement du réseau s'est amélioré en 2023 grâce à une campagne de détection de fuites (61 km de réseau inspectés).
- Le taux de rendement atteint 84,1 %, et est au-dessus de la moyenne nationale.
- Le service affiche un déficit de 45 000 €, dû à un volume d'eau vendu inférieur aux prévisions (132 000 m<sup>3</sup> vendus contre 195 000 m<sup>3</sup> attendus).
- Cette baisse de consommation impacte négativement les recettes du service.
- Le prix de l'eau est actuellement de 2,0533 €/m<sup>3</sup> (base 120 m<sup>3</sup>).
- Une étude sur la ressource de la route de Foncegrive est en cours sur deux ans, les données ayant été faussées par un excès d'eau cet hiver.
- Les résultats des études sur les structures des châteaux d'eau sont attendus prochainement.
- Un contact avec Suez est nécessaire pour étudier la composition chimique de l'eau.

#### Assainissement

- Le service collectif compte 1 048 abonnés.
- Sur 145 000 m<sup>3</sup> d'eau vendus, 98 000 m<sup>3</sup> sont traités, soit un écart de 45 000 à 50 000 m<sup>3</sup>.
- Le coût de l'assainissement est de 4,10 €/m<sup>3</sup> (base 120 m<sup>3</sup>), contre 5 €/m<sup>3</sup> pour une interconnexion.
- L'objectif est de retraiter et réutiliser 80 % des eaux usées.
- Des analyses sont nécessaires pour contrôler la qualité de l'eau rejetée, en particulier en raison de résidus métalliques détectés auparavant.
- Des études sont en cours pour permettre un rejet contrôlé dans le réseau, avec un potentiel de réduction des coûts.
- Une convention de rejet doit être établie avec Suez.

### 3- Subvention aux associations

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le versement des subventions conformément au document présenté en séance.

#### **Dominique DUCHAMP présente une analyse de la vie associative**

Une étude approfondie a été menée sur les trois dernières années, avec une participation de 94 % des associations locales.

#### **Principaux constats :**

- 2919 adhérents recensés, dont environ 50 % résidant à Selongey.
- Reprise progressive des adhésions après une baisse en 2022/2023 liée à la crise sanitaire, notamment dans les secteurs sportifs et culturels.
- Le secteur sportif représente 47 % des adhérents, suivi du secteur culturel. Le club de football attire de nombreux licenciés extérieurs à Selongey.
- 48 % des adhérents ont moins de 20 ans, principalement dans les domaines sportif et culturel.

#### **Utilisation des équipements municipaux :**

- Les associations utilisent intensivement les installations sportives (gymnase, salle Lescure, Algéco, Dojo), avec près de 8 000 heures d'occupation annuelle.
- Ces équipements sont mis gratuitement à disposition. Une réflexion est engagée sur la valorisation financière de ce service, via une valorisation des contributions volontaires.

#### **Financement associatif :**

- Une analyse a été présentée sur l'impact des subventions municipales dans les budgets des associations, permettant de mieux cerner l'impact réel de l'aide communale.
- Les subventions annuelles et demandes exceptionnelles, notamment une aide et attention particulière à l'ACSIS, ont également été étudiées.

### 4- Frais d'écologie 2024--2025

Les frais d'écologie correspondent aux montants facturés aux communes extérieures dont les élèves fréquentent le groupe scolaire Jean Ferrat. Ils sont fixés chaque année par le conseil municipal.

Il est donc proposé au conseil municipal de fixer les frais d'écologie pour l'année 2024-2025.

Les coûts réels de fonctionnement en 2023/2024, sont de 1981 € par élève pour l'école maternelle et 768€ par élève pour l'école élémentaire.

L'année précédente le montant des frais d'écologie était fixé à 900 € pour les enfants de l'école maternelle et à 520 € pour les enfants de l'école élémentaire.

Une décision prise il y a 15 ans prévoyait une augmentation progressive des frais d'écologie pour se rapprocher des coûts réels, mais cette augmentation n'a pas été appliquée.

Le conseil municipal, fixe, à l'unanimité les frais d'écologie de l'année 2024-2025 comme suit : les frais d'écologie à 600€ pour l'école élémentaire (+80€) et à 990€ pour l'école maternelle (+90€).

Une interrogation est soulevée concernant l'écart persistant entre le coût réel et le coût facturé, notamment pour l'école maternelle.

### 5- Droit de Chasse

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de céder son droit de chasse de la parcelle cadastrée YM5 de 2 hectares nse37 à la société de Chasse « La Diane de Lux » pour la période du 1 avril 2025 au 31 mars 2028. Il s'agit d'une parcelle agricole, soumise à un bail rural.

#### **6- Modification du tableau des effectifs**

Il est proposé au conseil municipal de créer un poste d'apprenti « CAP petite enfance » en alternance, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2025 pour une durée de 2 ans, à temps complet. La rémunération d'un alternant de moins de 18 ans est de 487 € la première année et de 702 € la deuxième année.

Une demande de participation auprès du CNFPT est en cours afin de prendre en charge une partie du coût de cette alternance. Le montant de l'aide n'est pas encore connu.

Deux candidatures ont été reçues,

M. Tassin et l'équipe pédagogique ont évalué les candidatures (les deux candidates avaient effectué un stage au sein de l'école). Une candidate a été retenue pour l'apprentissage.

#### **7- CCTIV- Modification des statuts**

Considérant l'ouverture d'une chambre funéraire privée sur le territoire de la commune de selongey et considérant la délibération n°25D04-19 de la Communauté de communes Tille et Venelle par laquelle le conseil communautaire s'est prononcé en faveur de la restitution de la compétence « création, gestion et entretien de la chambre funéraire » aux communes membres ; le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la restitution aux communes la compétence facultative « création, gestion et entretien de la chambre funéraire ».

La commune récupérera le bâtiment. Une délibération sera nécessaire pour acter l'arrêt de la mise à disposition et la désaffectation du bien. La question de l'inventaire du matériel présent dans la chambre funéraire a été soulevée.

#### **8- CCTIV- Participation aux frais de désembouage du système de chauffage du groupe scolaire**

La commune prévoit de réaliser le désembouage du circuit de chauffage du groupe scolaire car une analyse chimique d'un échantillon d'eau a constaté un encrassement du réseau important.

Cette intervention sur le système de chauffage permettra d'améliorer le confort et le rendement énergétique des bâtiments communaux.

Serge BAVARD explique le procédé de désembouage : nettoyage des réseaux et élimination des dépôts.

La Fréquence recommandée de désembouage est de 5 ans.

La convention de gestion des bâtiments périscolaires et restaurant scolaire encadre les modalités de transfert des locaux, dont la gestion des contrats et des coûts de maintenance de l'ensemble du groupe scolaire Jean Ferrat.

Cette convention prévoit que la CCTIV participe à hauteur de 26.42% des dépenses de fonctionnement, remboursées sur la base des dépenses réelles de l'année N-1.

Le coût total des travaux, s'élève à 27 241.35 € HT hors option. Compte tenu de ce montant, le conseil municipal, en accord avec la CCTIV, décide de facturer la participation de l'EPCI en année N, pour un montant de 7 197.16 € HT.

#### **9- Zone d'accélération des Energies renouvelables**

Le maire rappelle la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables visant à accélérer le développement des énergies renouvelables de manière à lutter contre le changement climatique et préserver la sécurité d'approvisionnement de la France en électricité.

La commune a délibéré le 13 décembre 2023 afin d'identifier les zones d'accélération.

Le comité régional de l'énergie du 13 mai 2025 entérine les zones d'accélération, arrêtées dans le portail cartographique dédié.

Le conseil municipal donne un avis favorable sur la cartographie définitive.

#### **10- Acquisition de parcelles**

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'acquérir les parcelles suivantes

- COTE MUARD section A n°0725 d'une surface de 13a50ca

- LA DACHELEE section A n°0959 d'une surface de 5a80ca

- BRAMANT section A n°0066 d'une surface de 17a05ca

Cette acquisition est réalisée en vertu de l'article L331-22 du code forestier : la commune propriétaire de parcelles boisées contigus au cadastre, et à la condition que celles-ci soient soumises au régime forestier, bénéficie d'un droit de préemption sur les parcelles que la SAFER met en vente pour le compte de l'indivision GOLFIER.

Les conditions de la vente sont les suivantes :

- prix 550 €
- frais de la SAFER 200 € HT,
- frais de purge du droit de préemption : 150 € HT,
- et frais d'acte notarié en sus à la charge de la commune.

#### **11- Cession de parcelle- ZS 160**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer un acte de vente correspondant à la cession d'une parcelle de terrain à vocation économique.

Parcelle cadastrée ZS 160 d'une surface de 20 000 m<sup>2</sup> au profit de la Société en nom collectif - SV SELONGEY, domiciliée ZI de la plaine des Isles, 6 rue des Caillottes, 89 470 Monéteau, au prix de 165 000 € HT soit 198 000 € TTC.

La commune a négocié avec succès pour que l'acquéreur prenne en charge l'installation d'une microstation d'épuration et une partie des coûts liés au déplacement d'une ligne haute tension surplombant le terrain.

La commune devra assurer le raccordement à l'eau potable, qui est disponible en bordure de parcelle. Un aménagement pour faciliter l'accès des convois agricoles sera potentiellement à prévoir. Considérant que la Communauté de communes Tille et Venelle possède la jouissance des parcelles des zones d'activité économique, par la mise à disposition automatique des biens suite au transfert de compétence, le président de la CCTIV sera co-signataire de l'acte de vente.

La communauté de communes ne percevra aucune somme issue de cette vente.

#### **12- Terrain de basket- approbation et plan de financement**

La section basket du SCS a exprimé un besoin pour un terrain extérieur dû notamment à la saturation du gymnase. Le terrain sera homologué pour le 5x5 et le 3x3. Un emplacement a été réservé lors de la création du parc. Le terrain sera en béton poreux pour une meilleure durabilité. L'utilisation du terrain ne sera pas exclusive à la section basket, les écoles notamment pourront également en bénéficier. Un planning d'utilisation sera établi. Le montant de cet équipement s'élève à 52 291.30 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'Aménagement d'un terrain de basket sur le site du complexe sportif et autorise le maire à solliciter les co-financeurs publics suivants : 30% Conseil départemental de la Côte d'or- Plan Marshal Patrimoine Communal et 50 % de l'agence national du sport (ANDS)- Plan 5000 équipements génération 2024. Le club de basket s'est engagé à participer financièrement au projet. Le montant de leur contribution sera modulé en fonction des subventions obtenues, afin de ne pas déséquilibrer leur budget.

#### **13- Vidéoprotection- approbation et plan de financement**

La commune de Selongey souhaite déployer sur son territoire un système de protection et de sécurisation pour lutter efficacement contre les actes d'incivilité dans sa commune. Il s'agit d'une politique de prévention afin de constater des infractions, de protéger les bâtiments et installations publics et d'assurer la sécurité des biens et des personnes. Le projet de vidéoprotection, en cours depuis un certain temps, est finalisé. Le dossier sera déposé à la préfecture dans les 15 jours à venir par le prestataire. Les demandes de financement seront déposées après obtention de l'autorisation préfectorale. Quatre entreprises ont été consultées, dont TDF qui s'est finalement retirée faute d'expérience.

Le choix s'est porté sur des liaisons radio, contrairement à d'autres solutions utilisant des cartes SIM. L'objectif est de centraliser les données en temps réel sur un serveur.

La gendarmerie a été impliquée dans le projet et a émis des exigences spécifiques concernant le type de caméras à certains emplacements.

Les emplacements des caméras ont été définis en collaboration avec la gendarmerie, couvrant les entrées de Selongey, les carrefours stratégiques, les équipements publics (piscine, écoles, médiathèque, mairie) et le complexe sportif.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de déploiement de 26 caméras sur le territoire de la commune pour un montant total de 87 240 € HT conformément au mémoire technique communiqué aux conseillers, et autorise le maire à solliciter les Co-financeurs publics suivants : 25 000 € Conseil départemental de la Côte d'or- Sécurité des habitants- Vidéoprotection et 10 000 € de l'Etat- FIPD.

Le solde de l'opération sera financé par l'autofinancement de la commune de Selongey.

**14- Information et questions des conseillers**

- **Nouvelle maison des associations** : le planning est tenu, la prochaine réunion du jury a lieu le 24 juin afin de déterminer qui sera le Lauréat du concours.
- **Pont de Bussin** : les travaux seront réalisés en 2026. La déviation sur le quai d'Antioche nécessite certains aménagements.
- **Route de Bousseinois** : les travaux sont ralentis par la présence de roche dans la zone de travaux.
- **Un programmiste** est mandaté pour mener une réflexion sur le bâtiment « La forge »
- **Quai Garnier** : le projet sera présenté dès réception de la version définitive de l'esquisse.
- **Reprise de tranchée rue de Villey** : Serge BAVARD a contacté les différentes entreprises afin de terminer les enrobés sur les tranchées.
- **Lotissement des Vignes** : des modifications d'aménagements des trottoirs et des espaces verts sont nécessaires car les constructeurs et propriétaires ne respectent pas les plans du lotissement. (Création de sortie de véhicule ou de portail inadaptée)

La séance est levée à 21h

Le secrétaire de Séance

Dominique DUCHAMP

Le Maire

Gérard LEGUAY

